

ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE ET SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ ?

Les administrations déconcentrées et décentralisées détiennent des pouvoirs différents, et ont des relations de fait différentes avec les structures de la branche. Dans la promotion de vos structures, il est important pour Elisfa de vous appuyer sur la compréhension de vos environnements, et donc sur ce point spécifique.



DÉPARTEMENTS

Depuis le décret du 3 décembre 2009, il n'existe que trois directions interministérielles dans les départements :

- La direction départementale de la protection des populations ;
- La direction départementale de la cohésion sociale ;
- La direction départementale des territoires.

RÉGIONS

Depuis le décret du 16 février 2010, on ne compte plus que huit directions régionales dont certaines influent fortement sur les structures de la branche des acteurs du lien social et familial :

- Les agences régionales de santé (ARS) ;
- La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;
- La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJS) ;
- La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- La direction régionale des finances publiques ;
- Le rectorat d'académie.

L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE

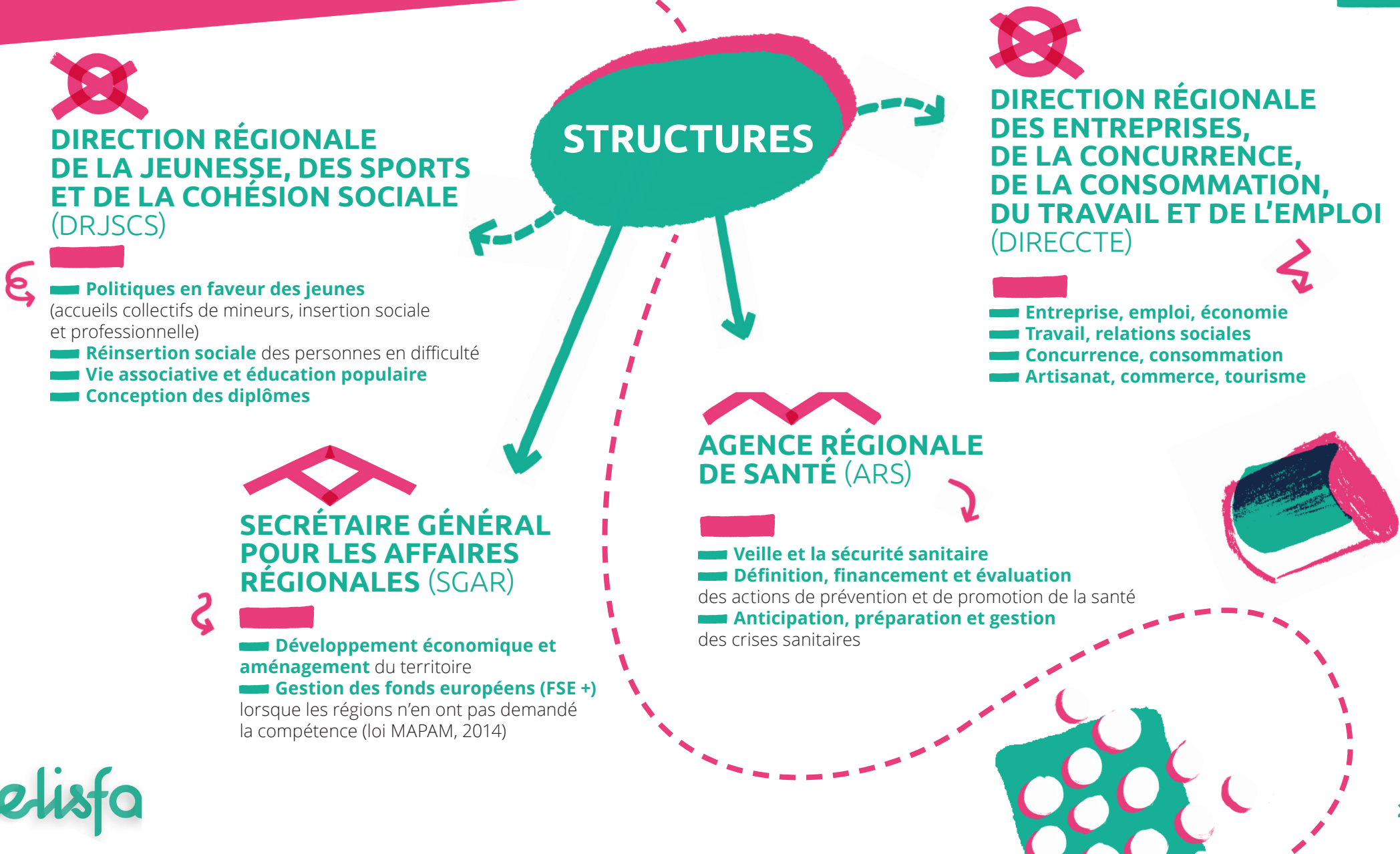
L'administration déconcentrée correspond aux représentants du pouvoir central dans des circonscriptions administratives locales. Elle est chargée de développer à l'échelon local les politiques conçues au niveau national, ceci dans l'objectif de rapprocher l'administration des administrés et administrés.

LA DÉCONCENTRATION

La déconcentration consiste, selon la charte de la déconcentration (loi du 6 février 1992, décret du 7 mai 2015) à « confier aux échelons territoriaux des administrations civiles de l'Etat le pouvoir, les moyens et la capacité d'initiative pour animer, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques définies aux niveaux national et européen ». De fait, la plupart des ministères disposent de services déconcentrés aux niveaux départementaux et régionaux, et nous retrouvons dans ces administrations les rectorats, les préfetures, les directions des finances publiques, que ce soit dans les régions ou les départements.

ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE – RÉGIONS

LES EMPLOYEUSES ET EMPLOYEURS DE LA BRANCHE ALISFA ENTRETIENNENT DES RELATIONS PLUS OU MOINS PROCHES AVEC LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT (VOIR FICHE SUR LA DÉCONCENTRATION). CES SERVICES PEUVENT VENIR IMPACTER L'EXERCICE DE LA FONCTION EMPLOYEUR, ET EN PARTICULIER SUR DES ENJEUX D'EMPLOI. CETTE FICHE PROPOSE D'ÉCLAIRCIR CES ENJEUX.



ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE DE RÉGION

Qu'est-ce que l'administration déconcentrée régionale de l'Etat ?

Les pouvoirs du préfet de région sont nettement accrus puisque le préfet de région « anime et coordonne l'action des préfets de département ».

1• La Région coordonne un certain nombre de politiques de l'Etat ainsi que la mise en oeuvre des politiques de l'Union européenne (emploi, innovation, recherche, aménagement durable).

2• Les services déconcentrés régionaux de l'Etat sont les services qui assurent le relais, sur le plan régional, des décisions prises par l'administration centrale et qui gèrent les services de l'Etat au niveau régional.

3• Les services déconcentrés régionaux sont placés sous l'autorité du préfet de Région et dépendent d'un ministère (DRAC, DRAAF), de plusieurs ministères (DIRECCTE, DREAL, DRJSCS) ou ne sont pas placés sous l'autorité directe du préfet de région (Direction régionale des finances publiques (DRFP), ARS, services déconcentrés de l'Education nationale).

4• Les pouvoirs du préfet de Région sont nettement accrus puisqu'il « anime et coordonne l'action des préfets de département ».



DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

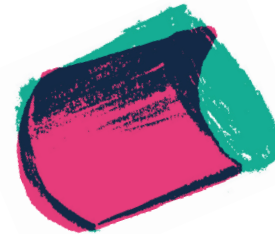
Les DIRECCTE, qui intègrent les inspections du travail, sont les services déconcentrés du ministère du Travail, de l'Économie et des Finances. Les DIRECCTE disposent d'une compétence d'incitation des entreprises à travailler sur l'adaptation des compétences et la formation de leurs salariés pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques. Elles travaillent à l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales en développant la prévention des risques professionnels et le dialogue social. Elles s'assurent *du respect du droit du travail, y compris dans les structures de la branche*.

Le Comité de l'Administration Régionale
Instance de pilotage des politiques publiques, le CAR réunit autour de la préfecture les préfètes et préfets de départements ainsi que les directrices et directeurs régionaux des services de l'Etat. Les préfètes et préfets ont obligation de consulter le CAR pour déployer les politiques publiques de l'Etat sur les territoires.



DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DRJSCS)

Les DRJSCS coordonnent les actions des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Elles sont responsables de trois domaines : les politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire, les politiques sportives et les politiques sociales (lutte contre l'exclusion, politique de la ville, formation et certification dans le domaine des professions sociales).



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

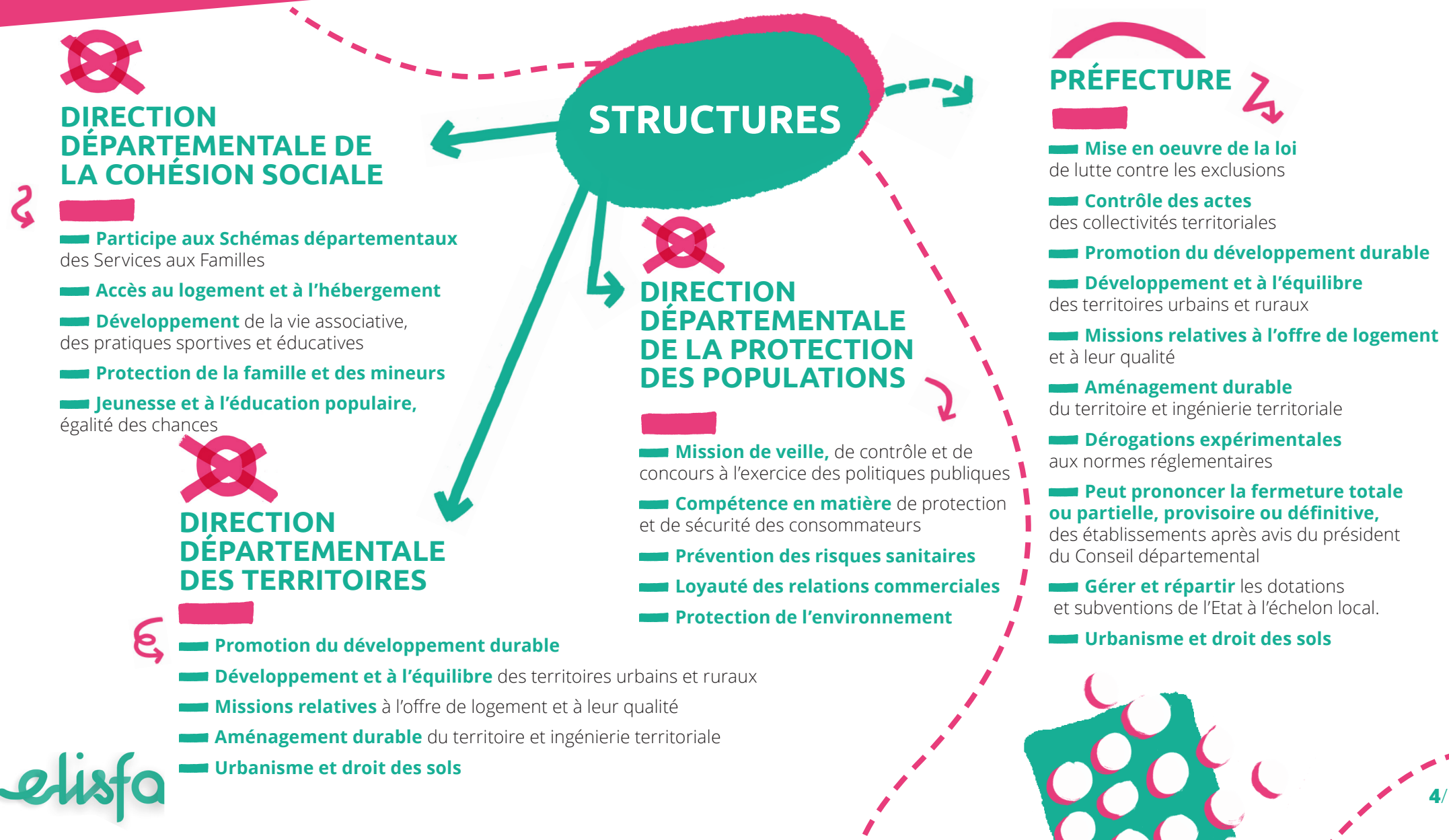
Les ARS sont des établissements publics dont le directeur général a les pouvoirs d'un chef de service déconcentré. Les ARS préviennent et promeuvent la santé, notamment dans les crèches. Elles déploient des initiatives sur la santé environnementale autour de la petite enfance, les pratiques autour de l'hygiène de vie, la politique vaccinale, la réalisation d'exams médicaux. Les ARS mènent également des actions dans les autres structures de la branche ou peuvent financer des programmes d'actions d'éducation à la santé, de prévention des cancers, de promotion du sport, etc.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES (SGAR)

Membre du corps préfectoral, le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de coordonner la politique de l'Etat en matière de développement économique. Concernant le FSE +, les porteurs de projets doivent présenter leur demande d'aide européenne aux autorités régionales par l'intermédiaire du SGAR.

ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE - DÉPARTEMENTS

LES EMPLOYEUSES ET EMPLOYEURS DE LA BRANCHE ALISFA ENTRETIENNENT DES RELATIONS PLUS OU MOINS PROCHES AVEC LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT (VOIR FICHE SUR LA DÉCONCENTRATION). CES SERVICES PEUVENT VENIR IMPACTER L'EXERCICE DE LA FONCTION EMPLOYEUR, ET EN PARTICULIER SUR DES ENJEUX D'EMPLOI. CETTE FICHE PROPOSE D'ÉCLAIRCIR CES ENJEUX.



ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE DE DÉPARTEMENT

Qu'est-ce que l'administration déconcentrée départementale de l'Etat ?

Les services déconcentrés départementaux de l'Etat ont depuis plusieurs années été largement remaniés.

Dans le schéma de base, l'administration déconcentrée départementale ne conserve que deux directions : la Direction départementale des territoires (DDT) et la Direction départementale de protection des populations et de la cohésion sociale (DDPPCS).

Dans les faits, plus de cinquante départements conservent une scission entre Direction départementale de la population et Direction départementale de la cohésion sociale. On observe cependant un maintien d'autres services déconcentrés, placés hors tutelle du préfet, tels que les services départementaux de l'Education nationale, la Direction départementale des finances publiques, la Direction départementale de la sécurité publique, ou encore des relais départementaux

de structures régionales, tels que les délégations départementales des Agences régionales de Santé (ARS). Placés sous l'autorité du préfet de département, qui est désormais placé sous l'autorité du préfet de région, les services déconcentrés départementaux de l'Etat exercent la compétence sociale de l'Etat dans les territoires et peuvent, à ce titre, influencer sur la vie des structures du lien social et familial.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

Les DDPP disposent généralement de quatre services : **Santé, protection animale et environnement; Qualité et sécurité des aliments** : qualité et sécurité sanitaire des produits alimentaires à tous stades de production et de distribution, contrôle de la restauration collective et commerciale, **et donc dans les structures de la branche; Produits industriels et loyauté des transactions** : Qualité et sécurité des produits industriels, information et protection économique des consommateurs; **Prestations de services et protection des consommateurs** : qualité et sécurité des prestations, information et protection économique des consommateurs, égalité d'accès à la commande publique.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS)

En intervenant sur le contrôle des conditions d'accueil, des mineurs, des services sociaux et en accompagnant la vie associative et le bénévolat, les DDCS participent à l'élaboration de cadres pour les structures de la branche. Cette direction se définit comme étant «au service des usagers, du monde associatif, des élus, créant un guichet unique facilitant leur accompagnement et leurs demandes.» **Ce sont les DDCS qui instruisent les dossiers de fermeture des établissements d'accueil de jeunes enfants.**



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DDT intervient pour assurer une gestion économe de l'espace, articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de mobilité, préserver et valoriser l'environnement, favoriser la cohésion sociale et une évolution équilibrée de la population ainsi que promouvoir une économie soutenable. Elle apparaît comme éloignée des structures de la branche. Elle peut être cependant intéressante pour les employeurs Alisfa puisqu'elle est chargée des nouvelles mobilités, de favoriser la cohésion sociale ainsi que de la gestion de l'espace, et donc de l'égalité des territoires.

PRÉFECTURE DE DÉPARTEMENT

Le préfet peut avoir un rôle important pour les structures de la branche. Il peut ainsi, lorsqu'il estime que la santé physique ou mentale ou l'éducation des enfants sont compromises ou menacées, adresser des injonctions aux établissements. En cas d'inexécution, le préfet peut ordonner leur fermeture après avis du président du conseil général.

